



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Subvention 2017 au Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille dix-sept, le 13 avril à dix sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 04 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Henry POYET	à	Guy ARMANET

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Henry POYET, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Subvention 2017 au Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 Décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la demande de l'association du personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia dénommée « CASC de la Communauté d'Agglomération de Bastia » ;

Considérant qu'il convient d'octroyer une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2017 ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

D'octroyer une subvention de 72 500 € à l'association du personnel « Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Communauté d'Agglomération de Bastia » pour l'année 2017.

APPROUVE

Le projet de convention correspondant.

DIT

Que les crédits sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget principal 2017 de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.